



VILLE DE SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT
Hôtel de Ville
BP 101
50600 St-Hilaire du Harcouët

Arrêté n°

DEMANDE D'OUVERTURE
TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS
de 3^e catégorie

Formulaire à retourner

15 jours au moins avant le début de la manifestation

POLICE MUNICIPALE

Hôtel de Ville

BP 101

50600 St-Hilaire du Harcouët

T. 02-33-79-38-87 fax : 02-33-79-38-71

ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION :

Représentée par

Adresse :

Tél./fax :

LIEU DE L'OUVERTURE :

OBJET DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

HORAIRES (*) :

(cf encadré ci-dessous)

CATÉGORIES DE BOISSONS :

Troisième catégorie

Désire : récupérer l'arrêté en mairie

se faire faxer l'arrêté au n° de fax :

se faire envoyer l'arrêté à l'adresse suivante :

Ou adresse courriel :

* Horaires en vigueur selon arrêté
préfectoral en date du 19 décembre 2016 :

Du 1er octobre au 31 mai

De 06h00 à 01h00

Du 1er juin au 30 septembre

De 06h00 à 02h00

Fait à Saint-Hilaire du Harcouët

Le

Signature du pétitionnaire